

La justice en Egypte ancienne Cueillette juridique

Maryvonne Chartier-Raymond

13 novembre 2013

Les sources qui nous permettent d'avoir une image de la vie juridique en Egypte ancienne sont variées.

Elles englobent aussi bien les inscriptions des tombes, où les Egyptiens ont fait inscrire leurs biographies qui, parfois très succinctes, mais assez fréquemment très détaillées, nous permettent de tenter de comprendre le fonctionnement judiciaire du pays.

Des documents officiels comme des décrets royaux ou des documents adressés à l'administration en particulier au vizir, et qui nous sont parvenus grâce aux archives. Les archives comprennent entre autres, des procès verbaux de jugements et des actes authentiques qui y étaient enregistrés. A côté des archives vizirales, quelques archives de villes ou de temples nous sont aussi parvenues.

Quelques documents privés, plus rares, ont aussi été conservés. Ce sont des contrats d'entretien de culte funéraire ou des fondations funéraires, mais aussi des lettres variées.

Les lettres aux morts abordent parfois le thème de la justice.

La littérature sapientiale est une source supplémentaire d'information. Quelques textes instruisent le futur roi ou le futur vizir de ses devoirs futurs en ce qui concerne la *maât* et l'application du droit.

Des inscriptions de temples en particulier d'époque tardive et gréco-romaine, situées en général auprès des portes traitent de la justice et de son application.

Nous avons choisi une sélection adaptée de textes provenant du recueil d'Alexandra Philip-Stephan, *Dire le droit en Egypte pharaonique, Contribution à l'étude des structures et mécanismes juridictionnels jusqu'au Nouvel Empire*, Editions Safran, Bruxelles, 2008.

Alexandra Philip-Stephan, *Dire le droit en Egypte pharaonique, Contribution à l'étude des structures et mécanismes juridictionnels jusqu'au Nouvel Empire*, Editions Safran, 2008.

I - Inscriptions biographiques

p. 227 et suiv.

I.1. Ancien Empire

Doc. 1 Qoubbet el Haoua (Haute Egypte Nome 1) tombe 34

Extrait de la biographie du directeur des interprètes Hirkhouf, Règne de Pépy II (fin VIème dyn.)

« Le gouverneur, directeur de Haute Egypte, chancelier royal, ami unique, prêtre-lecteur, directeur des interprètes, “Ô les vivants qui êtes sur terre, [qui passerez près de cette tombe] en allant vers le Nord ou vers le Sud, et qui direz “mille pains-bière pour le maître de cette tombe”, je veillerai sur vous dans la nécropole, (car) je suis un esprit capable et équipé, un prêtre-lecteur qui connaît son affaire. Quant à tout homme qui entrera dans [cette] tombe [alors qu’il est impur, je saisirai son cou] tel un oiseau ; il sera jugé à ce sujet par le grand dieu (car) moi je disais le bien, je répétais ce qui plaît et je n’ai jamais rien dit de mauvais à une autorité contre personne, désirant que mon nom soit bon auprès du grand dieu. Je n’ai jamais jugé deux parties [...] en privant le fois (héritier) des biens de son père.” »

Document 2 Urk. 1, 194-196

Extrait de la biographie du vizir Kagemni, Règne de Téli (VIème dyn.)

« La majesté de Téli, qu’il vive éternellement, accéda à la Résidence [...] Sa [Majesté] apprit leur nom au palais, alors Sa Majesté ordonna toute chose que Sa Majesté désirait que l’on fit [dans la Grande Cour des Six] [...] [Quant à toute chose que Sa Majesté avait ordonné de faire dans la Grande Cour des Six équitablement, [elle produisit par mon action équitablement, [...] C’était avec un vif désir que Sa Majesté voulait [que je rendisse la justice] en tout chose commandée ».

Document 5, Stèle Caire CG 1435

Extrait de la biographie d’Ouni d’Abydos (Pépy Ier, VIème dyn)

« [Sa] Majesté [me nomma] *sab* attaché de Hiérakonpolis (car) elle avait confiance en moi plus qu’en tout sien serviteur. J’écoutais les affaires, étant seul avec le vizir, en toute affaire secrète [et toute chose touchant] au nom du roi, du harem royal (et) de la Grande Cour des Six, puisque le cœur de Sa Majesté avait confiance en moi plus qu’en tout sien *ser*, plus qu’en tout tien dignitaire et plus qu’en tout sien serviteur. Il y eut un procès secret dans le harem royal contre l’épouse royale grande favorite. Sa Majesté fit que je me porte à juger seul, sans qu’il y eût aucun vizir, ni aucun *ser* là sauf moi car j’étais capable, car j’étais dans le cœur de Sa Majesté, car Sa Majesté avait confiance en moi ».

Document 6 , Meir (Haute Egypte, nome 14), tombe D2

Extrait de la biographie du Vizir Pépyânkh le Moyen (Pépy II, VIème dynastie)

« J’ai passé toute mon existence dans l’activité de *ser*, dans une fonction à sceau jusqu’à la fin. Je ne me suis jamais couché, mon sceau étant éloigné de moi depuis que je fus nommé *ser*. Je n’ai jamais été gardé et je n’ai jamais été emprisonné. Quant à toute chose qui a été dite contre moi devant les magistrats, j’en suis sorti sans encombre tandis que cela est retombé sur les accusateurs du fait que j’avais été innocenté de cela devant les magistrats et du fait qu’ils m’avaient calomnié ».

Document 7, Stèle Caire CG 43371

Extrait de la biographie du directeur de Haute-Egypte Qar d'Edfou (Pépy Ier, VIème dyn)

« La Majesté de Mérenrê me fit remonter le fleuve jusqu'au nome d'Edfou en qualité d'ami unique, nomarque, directeur de l'orge de Haute-Egypte et directeur des prêtres car j'étais capable et apprécié dans l'estime de Sa Majesté. On me plaça dans la fonction de seigneur de tout chef de la Haute-Egypte entière. C'était moi le juge de la Haute-Egypte entière ».

I.2. Première Période intermédiaire

Document 8, Mo'alla, Inscription d'Ânkhtyfy

Extrait de la biographie du nomarque d'Edfou et de Hiérakonpolis Ânkhtyfy, 1ère Période Intermédiaire

« Le gouverneur et chef de l'armée du nome d'Hiérakonpolis dans son intégralité, Ânkhtyfy le Brave déclare : "j'ai fait venir la *qenbet* du directeur de Haute-Egypte qui se trouve dans le nome thinite pour consulter [mon père], le gouverneur, directeur des prêtres, nomarque d'Hiérakonpolis, Hotep. Ce n'est certes pas une chose que j'ai trouvée avoir été réalisée par les autres nomarques qui ont vécu dans ce nome" ».

Document 10, Stèle Berlin 14334

Biographie du directeur des querelles Antef, 1ère Période Intermédiaire

« Fasse le roi que s'apaise Anubis, Celui qui est sur sa montagne, Celui qui est dans la place d'embaumement, seigneur de la terre [sacrée, qu'il donne] une offrande invocatoire pour le bienheureux auprès du grand dieu, maître du ciel : un millier de pains, un millier de bières, un millier de toutes sortes de bonnes choses pour le bien heureux, le directeur des querelles Antef, le noble, l'excellent, juste de voix qui déclare : "j'ai construit un bateau et j'ai fait des abreuvoirs pour ma ville, l'année [...] qui sont faites (?) dans la *qenbet* sans que me soit donnée de tenure" ».

Document 17, Stèle Cracovie MNK-XI-999

Extrait de la biographie du directeur des bouchers Mérer, 1ère Période Intermédiaire

« Fasse le roi que s'apaise Anubis, Celui qui est sur sa montagne, Celui qui est dans la place d'embaumement, seigneur de la nécropole en tous ses lieux beaux et purs. Offrande invocatoire pour le bienheureux, l'ami unique, échanson et directeur des bouchers du domaine de Khouou dans son ensemble, Mérer. (II) déclare : "J'étais pur pour sacrifier et offrir dans deux temples au nom du chef. J'ai offert (des sacrifices) pour 13 chefs. Il n'y eut jamais aucun défaut en moi : je n'ai pas volé [...] j'ai fait ce que les grands aimaient et ce que les habitants de la Résidence louaient. J'ai acquis du bétail, des gens, des champs, du cuivre. J'ai nourri mes frères et sœurs, j'ai enseveli celui qui était mort et nourri celui qui était vivant là où la famine sévissait. J'ai fermé tous leurs champs et toutes leurs buttes en ville et à la campagne. Je n'ai pas permis que leur eau inonde quelqu'un d'autre comme le fait un excellent *nedjès*" ».

Document 19, El-Hawawish, (Haute-Egypte, nome 9), tombe BA 17

Extrait de la biographie de l'intendant Réhouraousen, Xème dynastie

« L'ami unique, Ré[hou]r[ou]sen déclare : "je suis venu de ma ville, je suis descendu de mon nome. J'ai pratiqué la justice pour celui qui l'aime et j'ai satisfait le dieu avec ce qu'il aime. Je [disais] et répétais [le bien], acquérant des choses honnêtement car je voulais que mon nom soit bon auprès du dieu. J'étais honoré par les hommes, aimé de [mon père] loué par ma mère. J'ai donné du pain à l'affamé, [des vêtements] à celui qui était nu. J'ai [acquis] beaucoup de gens et beaucoup de chèvres et du blé de Haute-Egypte sans [que...]. J'ai donné

pour garder en vie tout homme de ce nome qui me réclamait alors que les grands étaient partis vers leurs *kas* (=étaient défunts). J'ai fait cela en vérité, je ne mens pas de plus tout homme qui est venu me réclamer des choses, j'ai donné des vêtements, [...] albâtre [...] Je n'ai pas fait cela comme mission confiée à un serviteur royal mais j'ai [agi par amour] pour Min, seigneur d'Akhmîm" ».

I.3. Moyen Empire

Document 22, Béni Hassan (Haute-Egypte, nome 16), tombe 2

Extrait de la biographie d'Amenemhat, gouverneur du nome de l'Oryx, règne de Sésostri Ier (XII^{ème} dynastie)

Extrait sur le montant gauche de la porte d'entrée :

« [...] Le prince, gouverneur, l'élève d'Horus qui préside au ciel, le directeur des temples, quelqu'un de perspicace qui faisait parler l'écrit, lecteur en chef, prêtre-*sem*, contrôleur de tous les pagnes dont l'influence était grande ».

Extrait de l'inscription biographique sur la face intérieure des jambages de la porte :

« [...] je n'ai pas honoré un grand plus qu'un petit dans tout ce que j'ai accordé [...] ».

Document 23, Inscription Hammamat Gasse 3042

Extrait de la biographie du héraut Ameny, règne de Sésostri Ier (XII^{ème} dynastie)

« L'Horus Ânkh-Mésout, Celui des Deux-Maîtresses Ânkh-Mésout, l'Horus d'Or Ânkh-Mésout. Le roi de Haute et Basse-Egypte Khéperkarê doué de vie, de stabilité et de force, Celui qu'aime Montou, maître de Thèbes. Le fils de Rê Sésostri, joyeux et en bonne santé, Celui qu'aime Amon, maître des Trônes des Deux-Terres. Le dieu parfait maître des Deux-Terres Khéperkarê, doué de vie come Rê éternellement, (Celui qu'aime) Min de Koptos, maître des *Sénout*. Son loyal serviteur, son favori, qui accomplit chaque jour tout ce qu'il loue, l'homme de confiance du roi en jugeant les Deux-Terres et en pacifiant les nomes du Sud, le prince, gouverneur, chancelier royal et ami unique, le héraut Amény, fils de Montouhotep, fils de Khouy, dit : "moi, je suis celui un aimé de son maître chaque jour. Le serviteur qui m'engendra a vécu 84 ans auprès du roi, sa faveur étant auprès de Sa Majesté et l'amour qu'il inspirait auprès des courtisans. Il a passé 54 ans à juger deux parties et à pacifier le pays. Commencement de ce (en) quoi le loua son maître, le roi de Haute et Basse-Egypte Séhotepibrê, le fils de Rê Amenemhat, vivant éternellement : Sa Majesté ordonna qu'il soit nommé au post de Grand des Dix de Haute-Egypte dans le nome thébain de *Khen-Nékhen* et (dans) le nome thinite de la Tête-du-Sud tout entier. Content de ce qu'il restaurait l'ordre, le roi de Haute et Basse-Egypte Khéperkarê, vivant éternellement, le désigna alors comme membre des *sérou*, afin de juger ce pays tout entier. Jamais il n'a fait d'indigent dans ce pays tout entier. Sa Majesté ordonna que je sois établi dans sa fonction excellente d'"auprès du roi" et de Grand des Dix de Haute-Egypte, alors que j'étais un jeune homme de 18 ans. Sa Majesté ordonna que fut renouvelée sa faveur : me nommer à son siège de membre des *sérou*, alors qu'il vivait (encore), que ses yeux voyaient et que tous ses membres étaient fermes et d'aplomb comme s'il rajeunissait pour ses *nedjesou*, sa langue étant juste, son cœur tel le plateau de la balance et sa pensée conforme à l'ordre du [Grand] (?) Dieu. Jamais il ne se fourvoya [...] horizons de la nécropole. J'ai agi de manière efficace [conformément... le serviteur] qui m'a engendré [...]" ».

Document 24, Stèle JEA 51, Pl. 14

Extrait de la biographie du directeur de Haute-Egypte Amon-Ouser, règne d'Amenemhat Ier (XII^{ème} dynastie)

Extrait :

[...] celui auquel est ouvert ce qui est dans le cœur, ce qui est caché à tous, dont la venue est attendue des courtisans patient lors de l'audition d'une requête, qui secourt le faible et sauve le démuné, exempt de faute, qui réunit deux frères, satisfait du propos de sa bouche, qui accède à une requête lorsqu'il en a pris connaissance, qui connaît les règles pour l'avenir, excellent de discours, [...] ».

Document 25, Stèle Londres BM 562

Extrait de la biographie du chambellan Antef fils de Senet, an 39 ? du règne de Sésostri Ier (XII^{ème} dynastie)

Extrait :

[...] « J'ai pratiqué la justice désirée par le souverain » [...]

Document 26, Stèle Londres BM 572

Extrait de la biographie du chambellan Antef fils de Senet, an 39 du règne de Sésostri Ier (XII^{ème} dynastie)

« En l'an 39 sous la Majesté de l'Horus Ânkhmésout, le dieu parfait, maître des Deux-Terres, roi de Haute et Basse-Egypte, fils de Rê, Sésostri doué de vie à jamais. Offrande que fait le roi à Osiris, seigneur de Bousiris, Khentymentiou, le grand dieu, seigneur d'Abydos. Une offrande invocatoire (consistant en) pain, bière, viandes, volailles pour le bienheureux, le chambellan Antef. Huissier des Grands de Haute Egypte qui les présente prosternés dans le bureau du prince et vizir et qui soumet (les affaires) à la justification lors de l'audience, puissant pour punir le cupide en fonction, qui explique au querelleur et instruit les responsables à l'intérieur du conseil de la taxe bovine, dont on dit "sa venue est attendue" [...] contrôleur des Travaux en Haute-Egypte, qui connaît la procédure à suivre, qui est sage lorsqu'il juge deux hommes, habile, au conseil excellent, qui se soucie des propos de ceux qui maîtrisent leur discours, qui est mandaté en raison de son efficacité, qui fait rapport au juge, "qui connaît la tournure de ce qui est dans le cœur", loué par ses directeurs qui sont connus dans la Maison du Maître [qui] plie le bras devant ses chefs, aimé des courtisans du roi [...] chargé des secrets dans l'*ousékhet*, le bienheureux, le chambellan royal Antef fils de Sénet ».

Document 27, Stèle Londres BM 581

Extrait de la biographie du chambellan Antef fils de Senet, an 39 ? du règne de Sésostri Ier (XII^{ème} dynastie)

« Je suis un juge qui écoute la justice, écartant ce qui semble faux. Je suis précis comme la balance, vraiment exact comme Thot. C'est moi qui parle dans le Bureau de Maât, habile en discours dans les situations d'angoisse ».

Document 30, Cheikh Abd el-Qourna (Haute-Egypte, nome 4) Tombe 60

Extrait de la biographie du vizir Antefoqer, règne de Sésostri Ier (XII^{ème} dynastie)

Extrait :

« [...] l'homme de confiance du roi dans l'application de la justice, Antefoqer, qu'a enfanté Sénet, juste de voix ».

Document 31, Stèle Leyde V, 88

Biographie du directeur des querelles Beb, règne de Sésostri Ier (XII^{ème} dynastie)

Extrait :

[...] « Je transmis ma fonction à mon fils alors que j'étais encore en vie. [...] C'est mon fils qui fait vivre mon nom sur cette stèle, il a agi comme héritier pour moi en tant que fils respectueux, le directeur de l'armée du palais, le bienheureux Beb, juste de voix ».

Document 37, Inscription Hammamat, Montet 114

Extrait de la biographie de l'intendant Hénou, An 8 de Séânkhkarê Montouhotep III,

Extrait :

[...] « Le chancelier royal, ami unique, directeur de ce qui est et de ce qui n'est pas, directeur de la Grande Cour des Six, qui élève la voix quand il s'agit de défendre le nom du roi, le jour où il faut contrôler la violence jugeant le prisonnier selon son sens de la rigueur sans être partial à son égard, directeur des terres basses, supérieures des montagnes, qui pacifie les Deux-Terres pour le roi, grandement craint, hautement aimé, à qui le pays tout entier fait son rapport ; les deux yeux de son maître vraiment, il n'y a là aucun mensonge. Celui qui commande les affaires à venir pour le roi, qui juge sans partialité ». (...)

Document 39, Stèle Fausse-porte Jarce 38, fig. 1 et 2

Biographie du directeur des prêtres Khéty-Khéty-Ânh, règne d'Amenemhat Ier ou de Sésostri Ier (XIIème dynastie)

Extrait :

(partie droite A) « [...]“je suis venu de ma ville, je suis descendu de mon nome après avoir apporté la *maât* pour le noble dieu, seigneur du grand temple (=temple d'Héliopolis), après avoir satisfait le dieu comme il le désirait. [...] J'ai sauvé le plus faible face au puissant, j'ai menti à celui qui mentait mais j'ai dit la vérité à celui qui en venait pourvu[...] ».

(partie gauche A), « directeur des jugements » [...].

(partie gauche D), « Vénérable d'amour qui établit la règle de droit et promeut les fonctions [...] ».

Document 40, Béni-Hassan (Haute Egypte, nome 16), tombe 3

Biographie de Khnoumhotep II, règne de Sésostri II (XIIème dynastie)

Extraits :

[...]

Le roi de Haute et Basse-Egypte Nebkaourê, vie, santé, force comme Rê, m'a désigné, en tant que fils de gouverneur, comme héritier de ce qui était administré par le père de ma mère en raison de son amour du droit.

[...]

Les membres de la *qenbet* du palais réunis pour (me) louer et je fus nommé quand les éloges furent présentées devant la volonté du roi lui-même.

[...]

l'ami unique sans égal, celui que les juges écoutent [...] Khnoumhotep (III), fils de Khnoumhotep (II), fils de Néhéri, qu'a engendré la maîtresse de maison Khéty ».

Document 42, Stèle Caire CG 20539

Extraits de la biographie du directeur des choses scellées Montouhotep, règne de Sésostri Ier (XIIème dynastie)

Extrait :

Verso :

[...]

le chef (chargé) de trancher l'affaire, qui remettait les choses à leur place, le chancelier royal, directeur des choses scellées Montouhotep. Quelqu'un qui protégeait l'indigent et secourait celui qui n'avait rien, qui faisait en sorte que deux rivaux s'en aillent apaisés de sa décision, sur la langue de qui Thot a écrit, plus exact qu'un fils à plomb, qui était comme une balance [...] quelqu'un dont on attendait la venue à la cour, qui rendait impuissant celui qui se rebellait contre le roi, un juge à la Cour des Trente qui faisait en sorte qu'il (= le roi) soit redouté (?) chez les habitants des régions montagneuses [...].

[...]
bâton des *Rékhyt* ».

Document 44, Stèle New York MMA 12.184

Extraits de la biographie de l'intendant Montou-Ouser, an 16 du règne de Sésostri Ier (XIIème dynastie)

Extrait :

« J'étais quelqu'un qui parlait à la façon (?) des magistrats, incapable de dire des choses futiles. J'étais quelqu'un qui jugeait en toute équité (?), qui ne prenait pas parti pour celui qui versait des pots-de-vin [...]».

Document 45, Stèle Louvre C1 (Anoc 6.2)

Extraits de la biographie du général Nésou-Montou, an 8 du règne de Sésostri Ier (XIIème dynastie)

Extrait :

« On (le roi) me rendait compte des règles de droit de ce pays car (mon) maître pensait que (j')étais perspicace ».

II - Documents officiels (Ancien Empire, Moyen Empire et Nouvel Empire)

II.1. Ancien Empire

a- décrets royaux

(décrets d'immunité au personnel de temples, et fondation)

(si désobéissance = rébellion)

b- document adressé au vizir

(lettre de protestation)

c- enregistrement d'actes authentiques

(vente de maison, donation de part de chambre funéraire, testament, acte de disposition)

d- procès verbal de jugement

(affaire Sobekhotep contre Tchaou)

II.2. Moyen Empire

a- décrets royaux

décret d'immunité

b- documents émanant du bureau des champs

procès-verbal d'arpentage et d'imposition

c- Archives mises au jour dans la ville

(testament, *imyt-per*, acte de cession de quatre Asiatiques entre deux frères, lettre concernant des troubles dans la maison de Ouah, donation conditionnelle, acte de résiliation de charge sacerdotale, fragment, arrestation d'une femme accusée d'une infraction indéterminée, lettre concernant la perception de taxes, lettre concernant une plainte de vol, arrestation d'un serviteur royal en fuite, lettre concernant l'attribution de vivres)

d- archives mises au jour dans le temple
(lettre concernant une réquisition irrégulière, lettre du gouverneur concernant sa fonction de juge, lettre concernant des irrégularités commises dans le temple, flagrant délit dans le temple)

e- papyrus Brooklyn 35.1446
(y compris un registre d'écrou du grand *Khénéret* de Thèbes)

II.3. Deuxième Période Intermédiaire

a- décrets royaux

b- documents émanant du bureau du vizir
(affectation de main-d'œuvre, cession de charge de gouverneur)

II.4. Nouvel Empire

(les devoirs du Vizir, tombe de Rekhmirê (Cheikh Abd el-Qourna, T100), décret d'Horemheb, condamnation à la peine de mort)

III. Documents privés de l'Ancien Empire

(contrat d'entretien de culte funéraire d'un dignitaire anonyme de la cour de Khéphren, lettres 80 A-B-C d'Abousir, lettre de Rizeiqat, lettre accusant le gouverneur Sabni)

IV. Lettres aux morts

V. Littérature sapientiale

Document 106. Extrait de l'enseignement d'Amenemope

Onzième chapitre (XV,1-7) – « Si on reconnaît un dirigeant réduit à l'état de subalterne, c'est à ce que le bâton l'a atteint, à ce que tous ses hommes sont attachés par des entraves, à ce qu'il est emmené pour être frappé dans la salle d'exécution. Même si tu es absous devant ton supérieur, tu seras objet de réprobation pour ton personnel. De manière à éviter l'inférieur sur la route dois-tu manœuvrer. Fais attention à lui et tiens-toi à l'écart de son bien ».

Treizième chapitre (XV,18-XVI) – « Ne disqualifie pas un homme avec ton calame sur un rouleau. C'est l'abomination du dieu. Ne présente pas un faux-témoignage ni n'écarte un autre par ta langue ».

Dix-neuvième chapitre (XX,7-19) - « Ne te présente pas au tribunal devant les magistrats pour faire des déclarations mensongères. Ne varie pas dans tes réponses quand les témoins qui te concernent ont été appelés à comparaître. Ne varie pas dans tes réponses quand les témoins qui te concernent ont été appelés à comparaître. Ne t'astreins pas à des serments par ton maître au cours d'une déclaration dans la place d'interrogatoire. Dis la vérité devant un magistrat afin qu'il ne s'empare pas de ta personne physique. Au matin quand tu arriveras devant lui, il donnera son assentiment à toute parole émanant de toi et il exposera ta déposition à l'intérieur devant la Cour des Trente pour qu'elle tranche une autre fois encore ».

Vingtième chapitre (XX,20-XXI,20) – « Ne disqualifie pas un homme dans le tribunal et n'écarte pas le juste. Ne te laisse pas obnubiler par un vêtement brillant pour le mépriser quand il est en loques. N'accepte pas la gratification d'un puissant pour débouter en sa faveur un faible. La justice est un grand don du dieu. Il la donne à qui il veut. Quant à la force de celui qui est comme lui, elle préserve le malheureux de ses coups ne te fais pas de faux documents (?). Ce sont des crimes graves passibles de mort. Ne falsifie pas un oracle sur le Rouleau ni n'altère des décisions du dieu

N'impute pas en ta faveur une manifestation du dieu, de ton propre chef comme si ni Shay ni Rénénet n'étaient plus là. Remets les biens à leurs possesseurs, et mets-toi en quête de ta subsistance. Ne laisse pas ton cœur bâtir dans leurs maisons car tes os seraient voués à la salle d'exécution ».

VI. Inscription de temple

Document 107. Extraits des inscriptions de la porte d'Evergète, (Ptolémée III Evergète I, 246-221 av. J.-C.)

Epithètes du dieu Khonsou-Thot (=Urk. VIII, 83 b)

(Colonnes verticales devant la coiffure du dieu)

« Récitation par Khonsou-Thot, Deux fois Grand, seigneur d'Hermopolis, le maître de la justice, qui est sur le grand trône, qui départage les deux compagnons et contente les dieux, qui réunit les deux parts pour le fils d'Isis, l'agent de justice, qui abomine la partialité, le maître du jugement, qui abomine la subjectivité ».

Colonne latérale derrière les divinités (=Urk. VIII, 83 i)

« Tant que Khonsou sort de son procès et que l'agent de justice est en joie, il est le *Ba-*Composé prééminent à Bénénet, dont la Maât est attachée à son cou après que lui fut accordée la justification aux côtés du Seigneur Universel en présence de la *djadjat* qui juge ».

Epithètes d'Hathor (=Urk. VIII, 83 c)

« Récitation pour Hathor la Grande qui réside à Bénénet, Maîtresse de l'écriture, Dame de la bibliothèque, Gorge auguste, collier du juge suprême, s'il vit, c'est sans qu'elle s'éloigne de lui ».

Bibliographie :

Barbara Agnostou-Canas, « La valeur des précédents judiciaires dans l’Égypte romaine. Etat de la question », in Bernadette Menu (éd.), *La fonction de juger. Égypte ancienne et Mésopotamie*, Droit et Cultures, CNRS-L’Harmattan, 47, 2004/1, p. 47-66.

Shaffik Allam, « Justice seigneuriale (à travers le Conte de l’Oasien) », in Bernadette Menu (éd.), *La fonction de juger. Égypte ancienne et Mésopotamie*, Droit et Cultures, CNRS-L’Harmattan, 47, 2004/1, p. 35-46.

Ibrahim Harari, *Contribution à l’étude de la procédure judiciaire dans l’Ancien Empire égyptien*, Le Caire, 1950.

Claire Lalouette, *Textes sacrés et textes profanes de l’Égypte ancienne*, Gallimard, Paris, t. 1, 1984 et t. 2, 1987

Bernadette Menu, *Recherches sur l’histoire juridique, économique et sociale de l’ancienne Égypte*, vol. I, Versailles, 1982.

Bernadette Menu, *Droit, économie, société de l’Égypte ancienne (chronique bibliographique 1967-1982)*, Versailles, 1984.

Bernadette Menu, *Égypte pharaonique. Nouvelles Recherches sur l’histoire juridique, économique et sociale de l’ancienne Égypte*, vol. II, Le Caire, IFAO, 1998.

Bernadette Menu (éd.), *La fonction de juger. Égypte ancienne et Mésopotamie*, Droit et Cultures, CNRS-L’Harmattan, 47, 2004/1.

Bernadette Menu, *Maât, l’ordre juste du monde*, Le Bien Commun, éd. Michalon, Paris, 2005.

Bernadette Menu, *Égypte pharaonique. Nouvelles Recherches sur l’histoire juridique, économique et sociale de l’ancienne Égypte*, L’Harmattan, 2005.

Alexandra Philip-Stéphan, *Dire le droit en Égypte pharaonique, Contribution à l’étude des structures et mécanismes juridictionnels jusqu’au Nouvel Empire*, éd. Safran, Bruxelles, 2008.

Alexandra Philip-Stéphan, « Juger sous l’Ancien Empire égyptien », in Bernadette Menu (éd.), *La fonction de juger. Égypte ancienne et Mésopotamie*, Droit et Cultures, CNRS-L’Harmattan, 47, 2004/1, p. 139-152.

Michael Rice, *Who’s Who in Ancient Egypt*, Routledge, London, New York, 2002.

Aristide Théodoridès (éd.), *Le droit égyptien ancien*, Bruxelles, 1974.

Marcella Trapani, « Remarques sur la notion de ‘jugement’ en droit égyptien au Nouvel Empire d’après les papyrus judiciaires majeurs du Musée Égyptien de Turin », in Bernadette Menu (éd.), *La fonction de juger. Égypte ancienne et Mésopotamie*, Droit et Cultures, CNRS-L’Harmattan, 47, 2004/1, p. 153-169.